

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal no 82
du mercredi 21 mai 2025, à 17 heures 30,
Halle polyvalente, Route de Russille 51, 1644 Avry-devant-Pont

- Présents** : selon listes des présences
- Président** : Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
- Vice-présidence** : Roth Pasquier Marie-France, Vice-présidente de l'ARG, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle
- Membres du comité** : Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens
Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle
Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charmey
Pharisa Olivier, Secteur Intyamou, Syndic, Bas-Intyamou
Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens
Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
- Délégués** : les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire régionale** : Gobet Nadine
- Coordination AT** : Thérèse Sottas
- Service juridique** : Thérèse Anatrà-Luchinger
- Excusés** : - Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères
- Commune de Crésuz
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal no 81 de l'Assemblée des délégués d'automne du 21 novembre 2024
 3. Rapport d'activité 2024 : approbation
 4. Comptes 2024
 - 4.1 Présentation des comptes 2024
 - 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision
 - 4.3 Préavis de la Commission financière
 - 4.4 Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables
 5. Plan directeur régional : information et suite
 - 5.1 Election de nouveaux membres dans les commissions permanentes chargées de la mise en œuvre du PDR
 6. Informations
 7. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président ouvre l'Assemblée de printemps de l'Association Régionale la Gruyère et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de direction, Monsieur Nicolas Hassler, Président de la Commission financière, Madame Nadine Gobet, Secrétaire régionale, Madame Thérèse Sottas, Coordinatrice en aménagement du territoire, Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, Juriste de l'ARG (qui nous rejoindra en cours de séance) et Madame Kim Maradan, assistante de la Secrétaire régionale. Elle a été nommée pour succéder à Mme Patricia Gachoud qui est partie à la retraite et il s'agit de sa première Assemblée des délégués.

Mme Marie-France Roth Pasquier, vice-présidente de l'ARG, entre en séance à 17h32

M. Nicolas Wyssmueller, membre du Comité de direction, entre en séance à 17h32

M. le Président salue également les représentants de la presse et les remercie de relayer les débats et décisions, un relai important vers les citoyens de notre région.

M. le Président remercie la Commune de Pont-en-Ogoz qui accueille cette Assemblée dans sa Halle polyvalente. Il passe la parole à M. Christophe Tornare, Syndic, pour un mot de bienvenue.

M. Tornare prononce quelques mots de bienvenue. La Commune de Pont-en Ogoz est née de la fusion de trois communes en 2003 : Le Bry, Gumefens et Avry-devant-Pont. La Commune compte 2'000 habitants et emploie 8 personnes à temps partiel au sein de son administration communale. Il donne un aperçu des activités et commerces au sein de la Commune et indique que cette dernière aura le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue des Assemblées des délégués de l'ARG et de l'AISG.

M. le Président remercie M. Tornare de ses mots de bienvenue.

M. le Président propose de nommer 2 scrutateurs :

- M. Bernard Bapst, Syndic de la Commune d'Hauteville
- M. Claude Cretton, Syndic de la Commune de Broc

S'agissant du contrôle des présences, **M. le Président** relève la participation de 23 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 120 voix sur 122, celle du président comprise. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

M. le Président indique que les personnes/instances suivantes se sont excusées :

- Commune de Crésuz
- M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic de la Commune de Gruyères

Plusieurs députés se sont excusés mais ne seront pas cités nommément.

La convocation a été envoyée dans le délai statutaire et est également parue dans la Feuille officielle.

M. le Président demande si les personnes présentes ont des remarques à formuler quant à l'ordre du jour et à la convocation de cette Assemblée et constate que ce n'est pas le cas.

2. **Approbation du procès-verbal no 81 de l'Assemblée des délégués d'automne du 21 novembre 2024**

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 9 décembre 2024. Il demande si la lecture est demandée ou s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 81 de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2024 et remercient Mme Gachoud pour sa rédaction.

3. **Rapport d'activité 2024 : approbation**

M. le Président indique que le présent rapport d'activité récapitule les travaux de l'ARG ; ses Assemblées générales, Comités de direction et de ses différentes commissions et groupes de travail. Il demande si ce contenu appelle à des commentaires et constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activité 2024.

4. Comptes 2024

4.1 Présentation des comptes 2024

M. le Président indique que les comptes 2024 ont été approuvés à l'unanimité par le Comité de direction du 15 avril 2025 et révisés par la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle.

Selon la décision de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, la contribution de fonctionnement est de 9 francs par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF et la contribution au Fonds régional d'investissement s'élève à 750'000 francs.

M. Olivier Pharisa, membre du Comité de Direction, entre en séance à 17h35

M. le Président passe la parole à Mme Gobet pour la présentation des comptes.

Comptes de résultats :

Comptes de résultats

	COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	465 406,70	0,00	480 600,00	0,00	456 291,44	0,00
0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions	30 344,10	0,00	50 000,00	0,00	31 351,90	0,00
0110.3000.00 Jetons de présence *1	19 940,00		35 000,00		20 087,50	
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 058,25		2 500,00		1 035,65	
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	207,70		1 000,00		211,25	
0110.3102.00 Publications FO et FO&C	1 441,25		1 000,00		559,15	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	2 900,00		3 000,00		2 800,00	
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	4 796,90		7 500,00		6 658,35	
0220 Services généraux	435 062,60	0,00	430 600,00	0,00	424 939,54	0,00
0220.3010.00 Rémunération Secrétariat régional *2	374 805,95		400 000,00		402 293,25	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	100,00		1 000,00		640,00	
0220.3102.00 Photocopies, impressions	5 434,35		7 000,00		5 743,25	
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	462,30		2 000,00		430,60	
0220.3130.02 Cotisations *3	3 700,00		3 500,00		3 300,00	
0220.3130.03 Frais bancaires	105,30		100,00		66,19	
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *4	5 812,10		5 000,00		3 715,60	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *5	8 783,15		9 000,00		8 750,65	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *6	35 659,45		3 000,00		0,00	
9 Finances	0,00	34 768,94	0,00	28 000,00	0,00	16 459,46
9610 Intérêts	0,00	34 768,94	0,00	28 000,00	0,00	16 459,46
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *7		34 768,94		28 000,00		16 459,46
8 Economie publique	122 730,24	553 368,00	101 400,00	554 000,00	106 060,02	545 892,00
8500 Promotion économique						
8500.3636.01 Participations diverses et dons	0,00		25 000,00		0,00	
8500.3130.01 Mandats à des tiers *8	53 206,10		50 000,00		50 234,70	
8500.4611.00 Mandat de prestations		15 600,00		16 000,00		16 800,00
8500.4612.00 Contribution des communes *9		537 768,00		538 000,00		529 092,00
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *10	69 524,14		26 400,00		55 825,32	
Sous-total	588 136,94	588 136,94	582 000,00	582 000,00	562 351,46	562 351,46

Mme Gobet relève les éléments suivants :

- Jetons de présence : les chiffres sont moins élevés que dans le budget car moins de séances ont eu lieu ; ce qui implique également moins de frais de déplacements ;
- Rémunération du secrétariat régional : les chiffres sont également en-dessous du budget car pendant l'absence (congé maternité) de Mme Sottas, l'ARG n'a pas engagé de nouvelles personnes mais a plutôt mandaté le Bureau Archam & Partenaires SA ;
- Frais de photocopies, impressions, téléphones, affranchissements : les chiffres sont en-dessous des montants budgétés. Dans les autres charges d'exploitation, les chiffres sont nettement en-dessus car tout a été rassemblé sous ce poste pour les coûts non budgétés en lien avec la votation sur la poursuite ou non du projet de commune unique ;
- Intérêts de placement : 2024 a été une bonne année ;

- Promotion économique – mandat des tiers : ce poste concerne principalement les travaux d'adaptation aux conditions d'approbation du PDR et ceux relatifs au PDCant (mandat Archam). Ce poste comprend aussi le mandat donné au Bureau Triform SA (espace réservé aux eaux ERE) et le mandat donné à une fiduciaire pour l'évaluation des terrains en lien avec le mandat donné pour l'estimation de la valeur des actions de la Société Les Bains de Charmey en Gruyère SA.

Le compte de résultat 2024 se solde par un montant positif de 69'524.14 francs en faveur du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement alors que le budget 2024 prévoyait un montant de 26'400 francs. Ce montant constitue une avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement.

M. le Président remercie de ces informations et propose de passer en revue le Fonds d'investissement. Il passe la parole à Mme Gobet.

Fonds d'investissement :

Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

	COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
	Crédit voté		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique						
8500 Promotion économique						
8500.5720.01 Projet de télésiège de Moléson *11						
8500.5720.02 Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape *12						
8500.5720.03 Panneaux touristiques sur l'A12 *13						
8500.5720.06 Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *14						
8500.5720.07 Mandat pour la réalisation du Plan directeur régional *15						
8500.5720.08 1er crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *15						
8500.5720.09 2ème crédit complémentaire pour la réalisation du Plan directeur régional *15						
Origine des fonds						
8500.6720.00 Contributions ordinaires *16						
8500.4501.02 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *10						
Sous-total						
Variation des disponibilités						
Total						

Mme Gobet relève que des dépenses ont été faites pour les panneaux touristiques autoroutiers (35'000 francs) ainsi que pour la dernière partie du Concept directeur touristique (49'374.95 francs). Le tout a été versé à La Gruyère Tourisme. Elle relève également le fonds d'égalisation et la contribution ordinaire au fonds d'investissement.

M. le Président remercie de ces informations et propose de passer en revue le bilan. Il passe la parole à Mme Gobet.

Bilan :

Association Régionale La Gruyère ARG

BILANS COMPARES AU 31.12.2023 ET AU 31.12.2024

	31.12.2024	31.12.2023
1 ACTIF		
10 Patrimoine financier (PF)	4 783 700,29	4 152 585,50
100 Disponibilités et placements à court terme	4 386 957,59	3 506 324,91
1002 Banque	4 386 957,59	3 506 324,91
10020.00 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	859 267,50	2 497 757,55
10020.01 C/C, cpte courant no 05370848.1001	27 690,09	8 567,36
10021.01 C/C dépôt à terme no 2149209 (12.07.2023 - 12.07.2024 taux 1.95%)	0,00	1 000 000,00
10021.04 C/C dépôt à terme no 2560219 (21.10.2024 - 21.10.2025 taux 0.60%)	1 000 000,00	0,00
10021.06 BCF dépôt à terme no 20308 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.50%)	1 000 000,00	0,00
10021.07 BCF dépôt à terme no 20309 (06.12.2024 - 06.12.2025 taux 0.50%)	500 000,00	0,00
10021.08 C/C dépôt à terme no 2608218 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.65%)	1 000 000,00	0,00
101 Créances	394 561,90	184 566,94
1010 Créances résultant de livraisons de prestations envers des tiers	19 669,21	5 003,10
10101.00 Créance résultant de l'impôt anticipé	19 669,21	5 003,10
1011 Comptes courants envers tiers	374 892,69	179 563,84
10110.00 C/C Projet Centre sportif *17	374 892,69	179 563,84
104 Actifs de régularisation	2 180,80	461 693,65
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	2 180,80	461 693,65
10410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *18	2 180,80	461 693,65
14 Patrimoine administratif (PA)	1,00	1,00
1455 Participations aux entreprises privées	1,00	1,00
14550.00 Titres (Espace Gruyère SA - Les Bains de Charmey en Gruyère SA - Remontées Mécaniques Frikourgeoises SA) *19	1,00	1,00
Total de l'actif	4 783 701,29	4 152 586,50
2 PASSIF		
20 Capitaux de tiers	193 646,25	297 680,65
200 Engagements courants	191 894,30	258 947,75
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	191 894,30	258 947,75
20000.00 Créanciers *20	191 894,30	258 947,75
204 Passifs de régularisation	1 751,95	38 732,90
2041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	1 751,95	38 732,90
20410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *21	1 751,95	38 732,90
29 Capital propre	4 590 055,04	3 854 905,85
291 Fonds enregistrés sous capital propre	321 200,09	251 675,95
29100.00 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'invest. *10	321 200,09	251 675,95
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	4 268 854,95	3 603 229,90
2990 Résultat annuel	665 625,05	-185 624,35
29900.00 Résultat annuel *22	665 625,05	-185 624,35
2999 Résultats cumulés des années précédentes	3 603 229,90	3 788 854,25
29990.00 Dette / Fortune nette *23	3 603 229,90	3 788 854,25
Total du passif	4 783 701,29	4 152 586,50

Mme Gobet relève que depuis l'acceptation par la population de la construction du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, l'ARG fait la banque pour le paiement des frais dans l'attente de l'ouverture d'un compte par le Centre sportif. Les montants seront donc remboursés par le Centre sportif. Les montants s'élèvent à 374'892 francs.

M. Bernard Bapst, Syndic de Pont-La-Ville entre en séance à 17h43

Le Capital propre de l'ARG se monte au 31 décembre 2024 à 4'590'055.04 francs.

Concernant le Fonds d'investissement, **Mme Gobet** indique que chaque année, nous avons un fonds d'égalisation entre le compte de résultats et le compte d'investissement. Ces dernières années, le compte de fonctionnement était bénéficiaire car nous avons des dépenses un peu moins élevées.

M. le Président remercie Mme Gobet pour la tenue précise des comptes. Il relève l'arrivée du Syndic de Pont-La-Ville : pour le contrôle des présences, nous passons donc de 23 à 24 communes présentes, comptabilisant ainsi 121 voix sur 122.

4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne la parole à Mme Gobet pour la présentation du Rapport de l'organe de révision.

Mme Gobet indique que le rapport de l'organe de révision est affiché à l'écran et les participants de l'Assemblée peuvent en prendre connaissance. Elle mentionne en particulier la conclusion du Rapport, rédigé par la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle : *« Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction. Nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels. »*

Thérèse Anatrà-Luchinger entre en séance à 17h45

4.3 Préavis de la Commission financière

M. le Président passe la parole à Nicolas Hassler, Président de la Commission financière.

M. Hassler fait part à l'Assemblée du rapport de la Commission financière : *« La Fiduciaire Ruffieux SA nous a transmis son rapport en tant qu'organe de révision sur le contrôle des comptes annuels (Bilan, fonctionnement et fonds régional d'investissement, tableau de flux de trésorerie et annexe) au 31 décembre 2024. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes 2024 sont tenus correctement et de manière conforme aux statuts ainsi qu'aux prescriptions légales cantonales. La Commission financière a examiné le compte de résultat de l'ARG qui se solde par un montant de 69'524.14 francs en faveur du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement. Ce montant est viré dans le Fonds régional d'investissement. Alors que le compte de résultats selon le budget prévoyait un bénéfice de 26'400 francs, les comptes bouclent sur un bénéfice de 69'524.14 francs. La position « Jetons de présence » enregistre des dépenses pour 19'940 francs alors qu'un montant de 35'000 francs avait été mis au budget. Cette différence provient de travaux de commissions qui n'ont pas eu lieu. Les coûts relatifs à la votation du 09.06.2024 sur le projet de commune unique, qui n'avaient pas été mis au budget, ont été regroupés dans le poste « Autres charges d'exploitation ». A noter également des intérêts produits supplémentaires de 6'768 francs par rapport au montant budgété qui contribuent également à l'amélioration des comptes 2024. Les autres variations de minime importance ont été passées en revue et expliquées par Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale. Le Fonds régional d'investissement enregistre une variation de disponibilités pour 735'149.19 francs. Ce montant vient porter en augmentation du Capital propre qui se monte à 4'590'055.04 francs au 31.12.2024. La Commission financière recommande aux délégués de bien vouloir approuver les comptes 2024 de l'ARG tels que présentés et d'en donner décharge à son Comité. »*

4.4 Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables

M. le Président demande si l'Assemblée a des remarques ou questions quant à la présentation des différents points relatifs aux Comptes 2024 de l'ARG. Il constate que ce n'est pas le cas et propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les Comptes 2024 de l'Association Régionale la Gruyère (ARG) et donne décharge aux organes responsables.

5. Plan directeur régional : information et suite

M. le Président indique que selon les informations transmises par le Service des contributions et de l'aménagement (SeCA) ce matin-même, le préavis d'examen du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation est en phase de rédaction finale. L'objectif est donc d'obtenir une validation du Conseil d'Etat avant la pause estivale mais cela n'est pas encore garanti. En cas d'un éventuel retard, le Conseil d'Etat pourrait approuver le dossier le 19 août prochain lors de sa séance de reprise. Au niveau de l'ARG, il convient d'anticiper quelque peu certains aspects organisationnels, raison pour laquelle nous avons porté le point 5.1 à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

5.1 Election de nouveaux membres dans les commissions permanentes chargées de la mise en œuvre du PDR

M. le Président indique que dans le cadre du PDR, plusieurs commissions ont déjà été constituées. Un certain nombre d'élus communaux ont quitté leurs engagements depuis. Il convient dès lors de procéder à l'élection des nouveaux membres des trois commissions concernées. Au niveau de la procédure, les trois communes concernées par un départ d'un élu communal qui siégeait dans une commission du PDR ont été approchées afin de proposer une nouvelle personne.

En outre, le PDR prévoit que les communes accueillant une zone d'activités stratégique ou régionale soient représentées au sein de la Commission Aménagement du territoire. Or, jusqu'à présent, la commune de Vaulruz où se situe l'une des zones d'activités régionale de la Gruyère n'y est pas représentée. C'est la raison pour laquelle nous avons également contacté la commune pour leur proposer d'intégrer la commission.

Les modifications suivantes sont proposées :

Commission Tourisme et patrimoine		
Communes concernées	Membres à remplacer	Nouveaux membres
Grandvillard	Victor Beaud	Marc-Olivier Benninger
Gruyères	Emmanuel Buchs	Pierre Lombardo

Commission Transports et énergie		
Communes concernées	Membres à remplacer	Nouveaux membres
Riaz	Sylvie Bosson	Wolfram Schuwey
Val-de-Charmey	Bruno Clément	David Bugnard

Commission Aménagement du territoire	
Commune concernée	Nouveau membre
Vaulruz	Patrice Jordan

Au niveau de la durée du mandat, les membres sont élus pour la même durée que leur mandat communal, soit 5 ans. Lors d'élection en cours de législature, le mandat s'étend jusqu'aux prochaines élections communales, dans le cas présent jusqu'en 2026.

A noter que dès l'approbation du PDR par le Conseil d'Etat, les commissions se réuniront pour la première fois durant le 2ème semestre de cette année. La coordination est assurée par la coordinatrice en aménagement du territoire. Les informations y relatives parviendront aux membres des commissions en temps voulu.

M. le Président demande si ces éléments suscitent des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il propose dès lors de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les élections suivantes au sein des commissions permanentes chargées de la mise en œuvre du PDR :

- Commission Tourisme et patrimoine : M. Marc-Olivier Benninger (Grandvillard) et M. Pierre Lombardo (Gruyères)
- Commission Transports et énergie : M. Wolfram Schuwey (Riaz) et M. David Bugnard (Val-de-Charmey)
- Commission Aménagement du territoire : M. Patrice Jordan (Vaulruz)

6. Informations

M. le Président propose deux points d'informations :

- Gouvernance communale :
M. le Président rappelle quelques éléments historiques en lien avec cette question et se réfère notamment au vote consultatif de la population gruérienne du 9 juin 2024. Si le CoPil a pris acte du refus clair de la population quant au projet de Commune unique, les exécutifs des communes sont invités à poursuivre leurs réflexions en matière de gouvernance, notamment pour trouver des solutions aux défis de demain. La Conférence des Syndics, sous l'égide de la Conférence régionale remaniée, a mis sur pied deux groupes de travail :

- Groupe de travail Finances : les questions financières constituent aujourd'hui la priorité absolue des communes. Les buts de ce Groupe de travail portent sur :
 1. La consolidation des charges des principales Associations de communes (RSSG, CO, ARG, AISG, OG et SSF) ;
 2. La coordination et la priorisation des investissements ;
 3. L'éventuelle révision de la péréquation financière interne au district.
- Groupe de travail Gouvernance : les discussions portent sur les réflexions sur la gouvernance communale future. **M. le Président** a débuté l'automne dernier les visites des Conseils communaux. Ces visites devraient être terminées cet automne et permettent de sonder les élus communaux sur les modèles de réflexion. Ce sujet va nous occuper encore un certain temps et sera de toute manière repris lors de la prochaine législature.
- Présence de la Gruyère au Comptoir de la Singine :

Le Comptoir / Seislermäss s'est déroulé du 14 au 18 mai 2025 à Tavel. La Gruyère était hôte d'honneur de cette manifestation et nous avons mandaté La Gruyère Tourisme pour l'organisation d'un stand, en collaboration avec le projet du Parc du Chocolat à Broc. Une réception a été organisée sur le stand avec les partenaires de l'ARG dans le cadre de la Journée des Romands du mercredi 14 mai 2025. Cela a permis de renforcer les liens d'amitié entre les deux districts.

7. Divers

M. le Président demande si un participant souhaite aborder un point dans les divers et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président propose dès lors de terminer la partie statutaire de la présente Assemblée à 18h00 et passe de suite la parole à M. Grégory Grin, responsable digitalisation de l'ACF qui va présenter quelques éléments relatifs à l'assistant virtuel pour les communes et les associations.

Présentation de M. Grin (cf. Présentation Powerpoint en annexe du procès-verbal) jusqu'à 18h15

M. le Président remercie M. Grin de sa présentation et ouvre la discussion.

M. Jochen Mooser, Syndic de Jaun demande si cet assistant virtuel peut également répondre en allemand.

M. Grin répond que cet outil se base sur des documents rédigés principalement en français et en allemand mais il peut répondre dans toutes les langues.

M. Jochen Mooser, Syndic de Jaun demande s'il est prévu d'intégrer les règlements communaux dans cet outil. Cela permettrait, par exemple, de disposer de réponses spécifiques sur la commune de Jaun pour les personnes qui le souhaitent.

M. Grin indique que ce point est prévu dans les prochains développements de l'outil. Si les communes sont d'accord que des documents de ce type figurent sur l'assistant virtuel, ce genre de recherche devrait effectivement être possible par la suite.

Mme Anatrà-Luchinger demande s'il est envisagé de disposer de la jurisprudence préfectorale sur cet assistant virtuel.

M. Grin répond que tout comme la question précédente, ce point est prévu dans les prochains développements de l'outil. Il sera question de renseigner l'outil sur la jurisprudence communale, préfectorale et également d'autres sources d'informations.

M. le Président remercie M. Grin de sa présence et de la présentation de cet assistant virtuel.

M. le Président tient à remercier ses collègues du Comité ainsi que le secrétariat pour l'organisation de l'Assemblée. Il remercie également les Délégués, les personnes présentes ainsi que la presse pour leur participation. La Commune de Pont-en-Ogoz est particulièrement remerciée de son accueil et de la préparation de l'apéritif qui sera servi à la suite de l'Assemblée des délégués de l'AISG. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent assister à l'Assemblée des délégués de l'AISG. Il passe ainsi la parole à M. Lauber, Président de l'AISG.

L'Assemblée est levée à 18 heures 20.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Annexe :

- Présentation PowerPoint de M. Grin

Bulle, le 26 mai 2025/NGO-kma

- Distribution :
- Mmes et MM. les délégués
 - Conseils communaux
 - Comité de direction
 - Commission financière